

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13

NOVEMBRE 1907

No 11

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET SES
DELEGUES EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES
PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA
CORNE.

—1723-1773—

(Suite)

«Monsieur le Président du chapitre a prononcé le discours comme s'en suit :

«Le sujet pour lequel j'ai convoqué l'assemblée de ce jour vous est trop connu, messieurs, pour ne pas me prévenir dans tout ce que je pourrai avoir l'honneur de vous dire. Nous avons gémi, l'année dernière et pendant tout le cours de celle-ci, sur l'injure insigne qu'on a faite à la dignité épiscopale en la personne de feu Monseigneur de Saint-Vallier, notre illustre prélat d'heureuse mémoire. Les troubles qui ont suivi et qui ont mis cette église de la Nouvelle France à deux doigts de sa ruine, ont été jusqu'à présent l'objet de notre juste douleur. Nous devons espérer que l'autorité du Roi terminerait toutes les querelles et achèverait d'arracher la zizanie que l'homme ennemi avait répandue dans le champ du père de famille ; mais nos peines, loin de prendre fin, semblent être encore à leur commencement. Je prévois que de nouveaux troubles vont succéder aux anciens et que la protection dont Sa Majesté a bien voulu nous honorer ne nous mettra pas encore à l'abri des persécutions que nous avons

déjà tant et si souvent éprouvées. Ce ne seront plus les mêmes, mais j'en vois naître de nouvelles qui portent un tout autre caractère et dont les suites ne sont pas moins à appréhender.

“ S'était-il jamais vu une inhumation d'un évêque semblable à celle dont nos yeux ont été témoins l'hiver dernier : mais s'est-il jamais vu une réception d'un évêque pareille à celle qui s'est faite il y a deux jours par la même personne ? (1)

“ Il semble que le Canada soit devenu le théâtre de l'extravagance, que ce soit ici que se doivent jouer les scènes les plus tragiques et en même temps les plus ridicules, et que pour le faire on se soit servi des sujets les plus sacrés ! Je pense, Messieurs, avec raison que vous témoignerez en cette dernière rencontre autant d'empressement et de zèle à réparer l'injurieuse manière dont Mgr de Mornay a été reçu dans notre cathédrale, que vous avez montré de fermeté et d'ardeur à poursuivre l'outrage fait à la dignité épiscopale en l'inhumation indigne de feu Monseigneur de Saint-Vallier. C'est dans cette confiance, Messieurs, que je crois inutile de vous inviter à chercher tous les moyens de réparer le scandale qu'a causé une conduite aussi déraisonnable que celle du Sieur de Lotbinière dans l'une et l'autre de ces actions. Il dépend du Roi de nous permettre de rendre à Monseigneur de Saint-Vallier les honneurs et les respects dus à sa mémoire ; mais il dépend entièrement de nous de rendre à son digne successeur ceux que nous lui devons. Il est vrai que nous ne sommes pas munis de toutes les pièces qui pourraient rendre la prise de possession authentique, mais cependant les bulles qu'il nous a adressées, ses lettres parti-

(1) A qui la faute ? — Ces mêmes chanoines étaient alors introuvables, ils se cachaient comme des écoliers coupables. Le Vicaire Capitalaire, curé de Québec, M. Boillard, défendait au bedeau de sonner les cloches de l'église ; d'autres avaient fait couper la corde de la cloche du chapitre, et avaient caché la clef du tabernacle, empêchant ainsi l'Archidiacre de donner la bénédiction du Saint-Sacrement ! Les mots "réception d'un évêque" pourraient faire croire que l'évêque était arrivé. Pas du tout ; il s'agissait simplement, comme nous l'avons vu, de la prise de possession du siège épiscopal de Québec par Mgr de Mornay résidant en France.

celles de Monseigneur le comte de Maurepas et les avis de nos agents en France, (1) sont des autorités trop fortes pour ne pas nous mettre en droit de faire en cette occasion tout ce que notre zèle pourra nous inspirer de plus célèbre et de plus glorieux pour le Prélat qu'il a plu à la bonté divine et à Sa Majesté de nous donner (2). "Après que nous aurons satisfait à un devoir aussi saint et aussi essentiel que celui-là, pour lors il ne nous restera plus qu'à porter toutes nos vues et donner tous nos soins aux besoins de cette Eglise, qui paraissent infiniment pressants. Nous en sommes chargés d'une manière particulière, nous le sommes directement; c'est à nous à nous acquitter de notre emploi et à nous efforcer de nous mettre en état de répondre au père de famille, lorsqu'il nous demandera compte de notre administration."

"Après avoir entendu le discours ci-dessus et les raisons sur lesquelles il est appuyé, item après avoir délibéré sur le procédé du sieur de Lotbinière qui, sur les six heures environ du soir, aurait pris possession de l'Evêché de Québec, ses droits et appartenances, sans en donner avis au chapitre, sans aucun son de cloches, sans avoir observé aucune cérémonie requise en pareille cas, en présence seulement du Sieur Hiché, secrétaire de M. Dupuy, du nommé Rancourt et trois ou quatre autres personnes, le tout fondé sur une procuration qu'il y a lieu de croire qu'il a interceptée au Chapitre et laquelle il a fait remplir de son nom, le dit Chapitre ayant des avis comme certains qu'elle lui était adressée.

"L'assemblée, toute délibération faite, a déterminé que le vingt et un de septembre, jour de fête de S. Mathieu apôtre, à l'issue des vêpres, il serait chanté un *Te Deum* solennel pour rendre à Dieu grâce d'avoir suscité à feu Monseigneur de Saint-Valher un successeur tel que l'est

(1) Ces documents ne se trouvent pas dans nos archives.

(2) Du Saint-Siège, pas un mot. A cette époque, c'était le roi très-chrétien qui réglait tout. Le Pape ne venait qu'en dernier lieu ou n'apparaissait pas. Dieu merci, ces temps sont bien changés.

Monseigneur de Mornay dont la réputation n'est pas seulement bornée à l'Ancienne France, mais est depuis longtemps extrêmement étendue dans la Nouvelle France.

“ Et afin de rendre cette cérémonie plus auguste, il sera député deux personnes de l'assemblée pour inviter M. le Gouverneur Général et tous les corps religieux à augmenter par leur présence la solennité de la cérémonie.

“ Item qu'il sera envoyé dans les monastères de cette ville ordre de sonner toutes les cloches pendant le *Te Deum*, afin qu'il n'y ait personne qui ne concoure à marquer sa joie dans cette occasion.—Ce qu'on a différé de signer pour le présent.

“ Et advenant le vingt-deux septembre mil sept cent vingt huit, le Chapitre s'est de nouveau assemblé où il a été conclu de nommer deux députés pour faire à Monsieur le Gouverneur Général et aux corps religieux qui ont assisté à la cérémonie du *Te Deum* les remerciements auxquels on est tenu en pareil cas; et sur ce qu'il a été démontré par quelqu'un que les RR. PP. Récollets étant tous venus sous leur croix, et qu'au contraire il n'y aurait eu de tous les RR. PP. Jésuites que les Pères du Parc, supérieur, et Lagrenay, il a été de même déterminé que les députés feraient les mêmes remerciements aux Jésuites, parce qu'on devait honnêtement supposer que le Père Supérieur ayant paru avec un de ses religieux, les autres étant absents étaient occupés extraordinairement. On a jugé à propos de différer à signer le présent acte capitulaire jusqu'à ce jour vingt-cinq septembre, auquel jour s'est trouvé M. Le Cler, chanoine qu'on n'avait pu dénommer ci-dessus étant absent, lequel acte capitulaire a été signé en présence de Messieurs Resche, prêtre missionnaire, et Guion Fresnay, ecclésiastique, et auquel on a apposé le sceau du chapitre.”

Signé: “ Hazeur, Plante, Hamel, De Tonnancour ch., Le Page, ch., Poulin, Leclair Ptre ch., Mauvils Ptre, Resche Ptre, Guion Fresnay Ecc.”

M. Hazeur de L'Orme, délégué permanent du Chapitre en France, aurait voulu faire nommer comme coadjuteur de Québec, M. de Montigny "qui est un homme de condition et connu dans tout le Canada"; mais ce fut Mgr Dosquet, évêque de Samos, qui eut l'honneur et la charge.

Je ne me propose pas d'entrer dans les détails de son règne qui certes ne fut pas brillant, mais je publierai ce qu'écrivait de lui M. Hazeur de L'Orme.

Pour ceux qui voudraient en savoir davantage, il leur faudra lire *Les Evêques de Québec*, page 172 et suivantes, *Québec en 1730* par M. l'abbé Auguste Gosselin, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle* par le père de Rochemonteix, volume 1er, pages 156 et suivantes, *L'Habitation de Samos* par M. P.-B. Casgrain.

Mgr Dosquet arriva à Québec, le 23 août 1729, avec tous les pouvoirs d'administrateur du diocèse.

Jusqu'à présent nous avons cité quelques lettres du chanoine Hazeur De L'Orme adressées au Chapitre de Québec. Pour connaître ses pensées intimes, ses opinions les plus sincères sur les hommes et les choses, il faut lire surtout sa correspondance avec son frère, le chanoine Thierry Hazeur. Et il ne faut pas oublier que M. De L'Orme était le délégué du Chapitre et non pas de l'évêque, qu'il avait à défendre les droits de ses collègues et les siens, qu'à cette époque le gallicanisme régnait en maître, que le roi était le juge suprême, que le droit canonique sans être ignoré—il était peut-être mieux connu qu'aujourd'hui—était subordonné à l'autorité des parlements. Il ne faut donc pas s'étonner de voir M. De L'Orme plaider contre le coadjuteur de son évêque, avec lequel (Mgr de Mornay) il était dans les meilleurs termes. Le malheur et le fait, c'est que l'histoire se nourrit et se compose surtout des divisions, des luttes, des guerres, des fléaux, des crimes, des scandales, . . . ce sont là les faits saillants, ceux qui font du bruit. Les vertus des saints

se pratiquent en général dans le silence et les actes les plus héroïques demeurent souvent ignorés. C'est ainsi que les annales s'occupent peu des offices religieux, des psaumes et des cantiques des chanoines de Québec, de leurs pénibles missions, de l'exercice de leur humble et sublime ministère ; tandis qu'elles retentissent du fracas de leurs procès au Conseil Supérieur ou à la Cour de France. Au reste, les chanoines ont écrit eux-mêmes leur propre histoire dans les procès-verbaux de leurs assemblées capitulaires. La correspondance n'est cependant pas à dédaigner, et les lettres de M. Hazeur De L'Orme font ressortir quelques événements, de même qu'elles donnent du relief à certaines figures.

Voici ce que j'y trouve à la date du 15 mai 1735.

“ La perte du vaisseau du Roi ⁽¹⁾ s'en est allé en fumée, car le conseil de guerre s'est tenu et M. le comte de Vaudreuil a été entièrement lavé. Il n'y a que le pilote qui est en prison depuis son arrivée en France, lequel portera toute la peine.

“ L'on ne croit pourtant pas qu'il lui arrive de mal : il en sera quitte seulement pour trois ou quatre mois de prison après le conseil tenu. Voilà à quoi se réduit la perte du vaisseau. M. le général est louable d'avoir envoyé un secours aussi prompt.....cela a fait que tous les effets ont été sauvés.

“ L'on ne peut faire plus d'honneur à M. le coadjuteur (Mgr Dosquet) que celui qui lui a été fait à son arrivée à Québec. Les cloches, le canon, le dais qu'on lui a porté le jour de la réception, marquent parfaitement la joie que ressentait un chacun de son arrivée, à quoi il n'a pas, selon ce que vous m'écrivez, trop bien correspondu. Je crains même que les esprits ne s'aigrissent contre lui de manière à ne pouvoir revenir, s'il est trop dans ses senti-

(1) L'Éléphant qui portait Mgr Dosquet, le nouvel intendant Hocquart, les abbés de Latour, Vallier, Gosselin et autres. Le navire fit naufrage à douze lieues de Québec, près du Cap Brûlé. Voir le *Bulletin des Recherches Historiques*, septembre 1907, page 283.

ments, desquels je sais qu'il ne démord pas facilement. Il faut cependant espérer qu'il mettra de l'eau dans son vin. Je vous en ai écrit avantageusement pour disposer les esprits à être prévenus en sa faveur, parce que rien n'est plus dangereux que de voir un homme arriver dans un pays, qu'on n'aime et que l'on n'estime pas. Il se trouve hors d'état d'y pouvoir faire du bien.

“ Je suis ravi que vous ayez reçu M. le doyen (M. de Latour). Vous avez sagement fait d'envoyer un canot le chercher, à bord du vaisseau ; autrement M. de Lotbinière aurait reçu l'évêque, pressé comme il l'a été par M. de Vandreuil. Son ambition lui fera grand tort et causera toujours dans le Chapitre beaucoup de trouble et de division. L'action qu'il a faite au doyen de lui ôter la chape pour s'en revêtir me paraît un peu vive. M. l'évêque aurait dû lui en faire reproche. . . . N'avez point d'inquiétude sur ce que vous me marquez au sujet de la lettre que je dois écrire au Chapitre. . . . Il est fort ridicule que M. le doyen en agisse comme il a fait et que l'on n'ait pas alloué mes comptes comme à l'ordinaire. S'il y avait des corrections à faire, il fallait me marquer en quoi elles consistaient, j'y aurais répondu. L'on se contente de me dire qu'il y a des articles qui demandent des éclaircissements, sans me les désigner. Suis-je devin pour lire dans la pensée du doyen qui m'écrit seul sans que cela paraisse autorisé du Chapitre. Il faut que les nouveaux apprennent des anciens la manière dont il faut écrire et les usages que l'on a coutume de suivre dans les endroits où ils arrivent. Si les chanoines ne sentent pas la lettre que j'écrirai, ils sont bien lares. Quoi donc, faut-il tous les ans faire de nouvelles conventions ? j'aimerais autant avoir affaire à des enfants que d'avoir affaire à des corps de communautés.

J'ai reçu copie des lettres que vous avez écrites au nom du Chapitre à l'évêque et au doyen. Cela était à sa place et aurait dû leur faire voir la manière gracieuse avec la-

quelle le clergé et le chapitre voulaient agir avec eux. Cependant je connais comme vous qu'ils n'y ont pas correspondu comme ils devaient, puisque l'évêque donne toute sa confiance à des gens qui ne connaissent pas le pays. Comptez que cette manière d'agir lui attirera bien des désagréments. Je n'ai point oui dire à Versailles que l'on ait demandé la place de théologal pour M. Dumont ; (1) je m'en informerai quand j'y retournerai. Pour M. Poulin, (2) l'évêque ne fera pas mal de lui donner une cure : c'est un génie des plus minces et des plus entêtés, qui ne convient point dans notre Chapitre. " Je suis dans l'étonnement que M. Dosquet ne favorise pas d'avantage les Canadiens. Il fera pourtant bien de les ménager, car il a plus à faire d'eux que des Français. Il faut espérer que les choses n'iront pas toujours le même train et que l'évêque fera ses réflexions. Je n'ai point entendu dire que personne ait écrit en cour au sujet de la préférence qu'il donne aux Français sur les Canadiens.....(3)

" L'expédient que vous avez pris pour compter avec le Séminaire me paraît des plus efficaces, en saisissant partout comme vous avez fait. C'était le vrai moyen de le remettre à la raison, aussi en êtes-vous venu à bout. Si vous aviez fait cela sitôt après la mort de M. DeVarennes, vous n'auriez point eu tout l'embarras que vous avez eurien n'est plus dangereux que de laisser vieillir des

(1) Il était alors curé de la Pointe-aux-Trembles. C'était un Français.

(2) Nommé chanoine le 2 octobre 1725, canadien.

(3) Mgr Dosquet et son grand vicaire Louis Bertrand de Latour, qu'il avait amené avec lui et qu'il avait fait nommer par le roi—2 mai 1729—doyen du chapitre de Québec, étaient du nombre des personnages ecclésiastiques ou laïques, qui méprisaient les Canadiens, les regardant comme des êtres inférieurs, supérieurs cependant aux sauvages, des serfs tout à fait convenables ! Et nos cousins les Français—il y a certes des exceptions—ont continué d'avoir de nous cette opinion. Ce que je ne pourrai jamais comprendre, c'est le zèle de plusieurs des nôtres à favoriser l'immigration française en Canada. Ces gens-là n'ont pas lu l'histoire, ou bien s'ils se contentent de lire les journaux et les documents de l'histoire contemporaine, ils devraient, il me semble, se demander ce que les Français font chez eux pour savoir ce qu'ils feront chez nous. Evidemment il ne peut être question ici des religieux, des missionnaires français qui ont autre chose à faire que d'évangéliser un pays catholique, admirablement desservi par notre clergé national ; mais je parle de l'immigration française laïque et je demande si elle n'est pas la plus dangereuse qui puisse nous arriver. Pour moi cela ne fait pas de doute. *Caveant consules !*

comptes avec des communautés. Les particuliers en sont toujours la dupe. Obvies à ces inconvénients par la suite ; pour cela faites-vous payer tous les ans exactement la rente qui nous est dûe

“ Il n’y a point d’apparence que le doyen soit supérieur du Séminaire de Québec, il faudrait pour cela une dispense de la Cour, laquelle ne lui a certainement pas été donnée; car personne, suivant l’édit du roi, ne peut être agrégé à un corps de communauté, lorsqu’il est chanoine

L’ordre qu’a donné M. Dosquet au Chapitre a paru extraordinaire à M. de Mornay même, à MM. Raudot et Forcade. Ils conviennent tous qu’il n’a pas été en droit de donner un ordre pareil. Il n’avait qu’à marquer que c’était l’intention de la Cour, cela aurait été plus supportable : mais de lui-même, donner un ordre sur ce qui regarde le temporel, n’ayant que sa voix à donner, cela est au-dessus de son pouvoir, et contre les règles ; car l’on ne devait pas payer ce qui était demandé pour M. de Lotbinière sans une délibération particulière du Chapitre à qui dans l’Assemblée l’ordre en question devait être lu, et M. de Tonnancour ne devait pas faire payer sans ces formalités..... Je ne suis pas surpris que M. Fornel ne soit pas aussi vif qu’il l’a été par le passé. La Cour qui a été prévenue contre lui à cause des disputes qu’il a eues en Canada, ne manquerait pas de lui donner sur les doigts, si elle apprenait qu’il trouble la paix. C’est pourquoi il prend garde à ce qu’il fait et à ce qu’il dit. Il a de l’esprit et fera toujours bien quand il voudra. Pour moi je n’ai eu sujet que de me louer de lui, et c’est mal à propos qu’il a été desservi en France, où assurément il n’a rien fait de repréheuable. Cependant je suis fâché contre lui de ce qu’il n’a pas paru dans le Chapitre, lorsque mes comptes y ont été présentés. Il pouvait mieux que personne les débattre et dire son sentiment, puisqu’il est plus au fait que personne, sachant de quelle manière j’agis ici pour le bien et l’intérêt du Chapitre.....

“ La conduite des religieuses n'est pas mal ordonnée, puisque ce sont les prêtres, (séculiers) les jésuites et les récollets qui en ont soin. Cependant il conviendrait mieux que ce fussent des prêtres qui en eussent le soin. Je ne doute pas que M. de Samos ne le fasse dans la suite, car il n'est pas fort partisan de ces révérends. Il a bien fait de donner à manger aux uns et aux autres, afin de maintenir la paix et l'union qui doit être entre les uns et les autres.

“ M. le général (de Beauharnois) ne doit rien craindre de la part de M. Dupuy ; il n'est pas assez écouté pour cela. (1) L'on en fait même si peu de cas qu'ayant demandé une charge qu'avait un frère de sa femme sur laquelle il doit au dit sieur Dupuy près de cent mille francs, on lui a refusé tout net, ce qui l'a extrêmement affligé aussi bien que sa femme qui par ses cris et ses plaintes s'est entièrement perdue.....

“ M. Boulard (le chanoine) a plus de raisons que personne de se plaindre, car il a été traité de la manière du monde la plus disgracieuse. Il me l'a écrit aussi bien qu'à messieurs des Missions Etrangères qui n'en paraissent pas contents. Un homme de cet âge, qui assurément n'a eu que de très bonnes vues en agissant comme il a fait, ne méritait pas un sort pareil.

“ Il n'est pas extraordinaire que M. de Samos ait donné un canonicat à son secrétaire : il lui procure par là du pain et se débarrasse de l'entretien qu'il aurait fallu lui donner. Ce jeune homme m'a écrit pour me faire part de son avancement et me mande en même temps que quelques chanoines paraissent s'opposer à ce que demande M. l'Evêque, surtout pour ce qui regarde le cérémonial. Il voudrait bien que tout le monde se soumit à l'aveugle. Il n'est pas étonnant que le jeune homme me parle en ces termes, puisqu'il tient sa fortune de M. l'Evêque...”

Ce secrétaire que Mgr Dosquet fit entrer dans le Cha-

(1) L'intendant Dupuy avait été démis de sa charge et remplacé par M. Hocquart.

pitre le 9 octobre 1729, s'appelait Bernardin-Joseph Boulanger. Il n'était pas encore prêtre et ne fut ordonné que l'année suivante. On comprend si cette nomination était de nature à plaire aux chanoines canadiens. Au reste, il semble que l'évêque s'étudiât en tout à leur déplaire. Son premier mandement, sa première ordonnance est pour les obliger à se rendre en procession chez les Jésuites, aux fêtes de la Circoncision, de S. François-Xavier et de S. Ignace; son deuxième est pour charger de la visite du diocèse, M. de Lotbinière! Il donne toute sa confiance au doyen M. de Latour qui veut tout régler et parle en maître aux assemblées capitulaires.

Un des premiers actes de Mgr Dosquet est aussi de casser les nominations faites par le Chapitre pendant la vacance du siège et de forcer les curés nommés à lui remettre leurs titres. Il écrit en France qu'il faudrait mettre "un curé français entre deux paroisses gouvernées par des prêtres canadiens."

Le 29 août 1730, il dit dans sa lettre au ministre que les bons sujets pour remplir les stalles des chanoines sont très rares à Québec et qu'il serait opportun d'en envoyer de France. "Je ne vois qu'un ou deux chanoines qui puissent s'être plaints que M. de Latour les traite cavalièrement.....Si l'on examine la conduite de ces gens, on verra que ce n'est qu'en vue d'entretenir de la division et du trouble dans le clergé, parce qu'ils sont des esprits brouillons qui se plaisent dans le désordre et c'est ce dont on les a toujours repris....." Ces remarques s'appliquaient à MM. Thierry Hazeur et Fornel. Et voici ce qu'il dit de M. Hazeur De L'Orme dans sa lettre du 13 octobre 1730 :

"Connaissant l'esprit indocile et indépendant des prêtres canadiens, je n'ai pas cru devoir commencer par eux la réforme de ce diocèse que j'ai trouvé dans un grand désordre. J'avais réservé cette entreprise à cette année, mais j'y trouve les difficultés plus grandes depuis que l'on a

reçu les lettres de Monsieur De l'Orme qui mande à plusieurs personnes que la Cour blâme fort la conduite que j'ai tenue l'automne dernier, et qu'elle m'en fait des réprimandes surtout au sujet des rétributions payées à M. de Lotbinière et des curés fixés par le Chapitre à qui j'ai demandé les titres. Il écrit à M. Le Page qu'il vous a présenté, Monsieur, une requête pour en obtenir justice et que, si vous la lui refusez, il s'adressera à M. le Procureur Général qui la lui rendra. Ou lui fait dire aussi qu'il se vante d'avoir gagné plusieurs chapitres de France à sa cause. Vous ne sauriez croire les mauvais effets que ces discours ont produit. Avant de finir, je vous demande pardon, Monsieur, de vous avoir prié d'accorder le retour dans ce pays du sieur Fornel, j'avoue ma faute ; car tant qu'il y restera, l'on ne peut espérer d'y voir régner la paix."

M. Fornel était revenu à Québec dans l'été de 1729. L'année suivante, Mgr Dosquet obtint de la Cour une lettre de cachet pour le faire repasser en France, mais il ne jugea pas nécessaire de s'en servir. M. de Maurepas lui écrit à ce sujet le 1er avril 1732 : " Sa Majesté a approuvé le parti que vous avez pris de concert avec MM. de Beauharnois et Hocquart de suspendre l'exécution de l'ordre que je leur avais adressé l'année dernière, pour faire passer en France le sieur Fornel, chanoine du Chapitre de Québec. Il me paraît cependant difficile qu'il puisse se contenir, et le meilleur parti serait peut-être de l'éloigner entièrement du chapitre ; c'est par cette raison que je serais bien aise qu'il acceptât la proposition que vous lui avez faite de la cure de Boucherville." Quoiqu'il en soit, M. Fornel resta chanoine de Québec durant de longues années encore ; de 1730 à 1743, c'est lui qui signe presque tous les procès-verbaux des assemblées, en qualité de secrétaire ; le 28 novembre 1740, il fut nommé théologal, et en 1743 il partit pour la France et ne revint plus en Canada. Mais nous verrons qu'il continuera

d'avoir quelques rapports avec ses anciens confrères de même qu'avec M. Hazeur De L'Orme. Celui-ci ne cesse de se plaindre dans ces lettres et de Mgr Dosquet et de son grand vicaire M. de Latour :

“ Il faut que l'Evêque ait perdu le bon sens s'il fait les menaces que vous me marquez qu'il fait à tout le monde. Il n'a pas eu raison d'ôter les suppléments à ceux qui n'ont pas voulu lui donner démission de leurs cures. L'on m'a promis que l'on lui en écrirait. La Cour convient qu'il a eu tort d'ôter les cures fixées par le Chapitre. Cependant elle ne voudrait pas ouvertement lui donner le blâme. La manière dont il agit ne lui fera pas gagner les cœurs des Canadiens.

“ Je ne sais pas comment l'entend M. Dosquet, s'il continue d'agir comme il fait en refusant de faire les Canadiens prêtres et de leur donner les places, soit dans le Chapitre, soit dans les cures qui sont naturellement destinées pour eux ; il rendra bientôt le pays désert d'ecclésiastiques, car personne ne voudra embrasser cet état dès que l'on verra des étrangers préférés aux personnes du pays. La conduite qu'il a tenue envers le Chapitre me paraît encore fort extraordinaire dans le mandement qu'il a rendu par lequel il prétend obliger les chanoines d'aller en procession chez les Jésuites les jours de la Circoncision et de la St-François-Xavier. Depuis quand a-t-il droit de mettre une servitude au Chapitre de Québec ? Vous n'auriez pas dû y aller du tout l'année dernière, je crois bien que cette année vous n'aurez pas eu la même complaisance.”

C'est ce qui eut lieu en effet ; car le 3 novembre 1730, le Chapitre régla dans une délibération solennelle, qu'il n'irait pas chez les Jésuites. Mgr Dosquet assistait à la séance et donna son consentement verbal. Il signa le procès-verbal ainsi que M. de Latour. M. Hazeur écrit au sujet de ce dernier :

“ Je suis fort surpris que le doyen s'érige en législateur

et qu'il s'avise de vouloir signer seul un chiffon de lettre qu'il m'écrivit, laquelle ne paraît en aucune manière autorisée du Chapitre. Il me marque qu'il y a 8000 livres de revenus en France suivant les états que j'en ai moi-même envoyés, mais il est innocent de ne pas prendre garde aux charges qui sont à côté du revenu. Il faut qu'il s'instruise avant que d'écrire et qu'il apprenne de ceux qui savent mieux que lui de quoi il s'agit. Je toucherai cela dans la lettre commune de manière à ne choquer personne, mais qui découvrira sa bêtise aux yeux de tout le monde".

En fait l'impitoyable doyen s'occupait beaucoup de M. De L'Orme et de ses comptes.

D'après les registres du Chapitre, on le voit, dès le 1er octobre 1729, commencer sa campagne : le 7 septembre 1730, il demande s'il ne serait pas opportun de remplacer par un autre chanoine l'agent qui était en France depuis plus de neuf ans ; le 21 du même mois, il revient à la charge et réussit à faire adopter la résolution suivante :

" Nous prions M. De L'Orme de faire son séjour habituel aux abbayes et que quand il aurait quelques affaires à Paris pour l'intérêt du chapitre, il y pourrait aller ; que si M. De L'Orme refuse de demeurer aux abbayes, on le prierait de revenir l'année prochaine et qu'on en enverrait un autre : qu'on lui donnera son canonicat et 400 frs de gratification et qu'on lui précomptera les voyages qu'il sera obligé de faire dans les voitures publique et non son séjour à Paris ; qu'en cas que conditions ci-dessus paraissent trop onéreuses à M. De L'Orme, il aura la bonté de s'en revenir sur les vaisseaux qui partiront au printemps, afin qu'on envoie un autre à sa place"

Le 4 octobre 1731, M. De L'Orme n'étant pas revenu, on refuse d'approuver ses comptes des trois dernières années et on décide de députer un chanoine pour les examiner. Enfin le lendemain, le choix est fait : ce sera le doyen lui-même, M. de Latour qui se rendra en France

avec une procuration générale pour y gérer toutes les affaires, nommer aux bénéfices, jouir de tous les droits honorifiques appartenant au chapitre, etc. Les pouvoirs de M. De L'Orme seront suspendus tout le temps que M. le doyen demeurera en France. Cependant on continuera de lui allouer son canonicat en entier et quatre cents livres pour les services et renseignements qu'il aura à fournir à M. de Latour. Pour ce dernier il recevra son canonicat et cinq cents livres par année.

Il est évident que l'évêque et son grand vicaire mettaient tout en œuvre pour faire revenir M. De L'Orme à Québec ; mais ils n'y purent réussir. L'intelligent chanoine sut résister à tout. Il était en bonne amitié avec Mgr de Mornay et il était très bien vu à la Cour. Impossible de trouver un mot contre lui dans les lettres adressées par le ministre soit au gouverneur soit à l'évêque de Québec. On était bien aise de le voir de temps à autre à Versailles pour avoir des nouvelles fraîches et épicées. Ajoutons qu'il était en bonnes relations avec tous les canadiens de marque, ecclésiastiques et laïques, qui passaient à Paris ; et l'on comprendra qu'il n'était pas un adversaire à dédaigner, un agent facile à déplacer.

Voici quelques-unes de ses réflexions et son appréciation des mesures prises à son sujet par le Chapitre de Québec :

“ J'ai reçu tous les papiers que l'on m'a adressés du Chapitre au sujet du procès que le doyen lui a suscité. Il y a de l'extravagance dans son procédé. Pouvait-il se persuader qu'en prenant un bénéfice, il pourrait se dispenser d'en prendre aussi les charges ? cela est contre le bon sens. Au reste il n'aurait rien à craindre, puisqu'il a eu la témérité de dire que j'étais redevable au chapitre de 8 à 9000 livres.

“ Il le connaîtra, cette année, par mes comptes, si je les dois. L'on a bien fait de le poursuivre et de lui faire la huée après la perte de son procès.”

M. de Latour, n'étant pas satisfait de sa prébende et voulant une part plus abondante des revenus du Chapitre, avait poursuivi pour les faire saisir. D'autres chanoines à leur tour avaient fait saisir les revenus du doyen et en avaient appelé comme d'abus au Conseil. Celui-ci leur donna gain de cause et le doyen fut condamné aux dépens.

“ Le retranchement que l'on me fait de 500 frs sur mes appointements, continue M. De L'Orme, n'est pas juste. La demeure que l'on demande que je fasse dans l'abbaye de Maubez est encore plus extravagante..... Si le Chapitre insiste, je consens que l'on me retranche 300 frs, mais pour les 600 livres restantes, c'est la Cour qui les a accordées sur les mémoires que j'ai présentées : par conséquent le chapitre n'est pas maître de les retrancher.... Je méprise.... la demande qu'ils me font de résider dans l'abbaye, sans doute pour y crever plus tôt comme a fait M. Le Picart.... Ce pays là est très malsain, à cause de la quantité d'étangs dont il est reufermé; ce qui fait que les personnes qui l'habitent ont toutes des visages jaunes, et à moins que l'on y soit élevé de jeunesse, l'on y meure bientôt. Une autre raison qui saute aux yeux est qu'il ne convient point pour les intérêts d'un Chapitre qu'un agent soit éloigné de la Cour, eu égard aux difficultés continuelles qu'il faut faire décider entre l'Evêque et les chanoines, surtout lorsqu'ils sont brouillés ensemble, ce qui me paraît assez bien commencé et vous pouvez compter que cela continuera. Une autre raison qu'ils devraient encore plus envisager, est qu'ils ont plus d'affaires à Paris qu'ils n'en ont en province, puisqu'il est vrai que tous les procès y sont portés. Si un agent n'y est pas présent, comment voulez-vous qu'ils réussissent ? Vous me direz qu'il n'en faut point faire. Cela est bon quand on a affaire à des gens raisonnables; quand ce sont des mutins, il faut bien les réprimer. L'on me marque qu'il est de l'intérêt du Chapitre qu'un agent ré-

side dans l'abbaye pour faire valoir les terres, pour veiller aux réparations, etc. Ces gens-là raisonnent comme des bêtes, car les terres étant affermées comme elles le sont, un agent ne s'en mêle plus, c'est l'affaire des fermiers. Les réparations ne se font point que je ne donne des ordres pour cela. Il faut que ces messieurs fassent attention qu'il y a plus de cent bâtiments dans les dépendances de l'abbaye de Maubec, tous anciens, par conséquent qui demandent tous les ans des réparations indispensables Ils ont absolument la cervelle renversée. Ils devraient connaître que l'Evêque et le Doyen n'exigent cela (le séjour à Maubec) que dans la vue de m'écarter de Versailles et pour ne point trouver d'obstacles à ce qu'ils écrivent en Cour.....”

Plus loin et dans la même lettre du 18 avril 1731, il ajoute : “ Je suis ravi que M. de Lotbinière soit plus uni avec vous qu'il ne l'a été. Il m'a écrit une lettre dans laquelle il me marque qu'il a signé l'acte capitulaire dans lequel on a délibéré de me retrancher 500 frs et de faire ma demeure à l'abbaye de Maubec, mais que cela ne doit point m'épouvanter, qu'on a remédié à ce mal par un autre acte. Il vaudrait mieux n'en point signer du tout. Quoiqu'il en soit, il m'écrit d'une manière assez cordiale Il me paraît que l'ouverture de ma lettre a fait grand bruit et que le différent entre le Doyen et M. Fornel a été poussé loin. Les termes d'impertinent et d'insolent ne conviennent pas dans la bouche du Doyen. Vous lui avez parfaitement bien parlé sur le respect qu'il prétend lui être dû ; nous nous en devons les uns aux autres. S'il veut que l'on en ait pour lui, il ne faut pas qu'il s'écarte comme il a fait. Il paraît qu'il le prend sur un haut ton.....”

Le 30 avril 1731, M. De L'Orme écrit à Mgr Dosquet :
“ Monseigneur, j'ai été dans l'étonnement de ne recevoir aucune réponse aux deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière, l'une par l'Isle Royale, l'au-

tre par le vaisseau du Roi qui a été en droiture à Québec. Peut-être ne vous ont-elles pas été rendues. Si elles l'ont été, il faut qu'elles ne vous aient pas fait de plaisir ou que l'on vous ait fait des rapports qui vous aient donné quelques sujets de mécontentements contre moi. Après avoir examiné le contenu de ma dernière écrite par le vaisseau du Roi, dans laquelle je vous marquais le sentiment de quelques personnes éclairées que j'avais consultées au sujet de la nomination de quelques curés faite dans la vacance du siège par le Chapitre de Québec, je n'y ai rien trouvé de répréhensible, non plus que les personnes à qui j'en ai fait la lecture. Si j'avais agi contre vous sans vous le faire connaître et que j'eusse entrepris une chose qui ne me regardait pas, vous auriez sujet, Monseigneur, d'être peiné contre moi. En vous le marquant à vous-même et en faisant les fonctions de mon ministère, je n'ai pu et je ne peux encore m'imaginer que cela vous ait fait la moindre impression et que vous puissiez m'en blâmer. Il n'est pas extraordinaire qu'un Chapitre ait des difficultés contre son Evêque ; cela se voit tous les jours en France. L'on n'est pour cela moins bons amis. De même qu'un Evêque soutient et défend ses droits quand on les attaque, ainsi les Chapitres se trouvent fondés à défendre les leurs, lorsque les Evêques y veulent donner atteinte.....”

MGR HENRI TÊTU

(*A suivre*)

ESTAT DES EMPLOYS VAQUANS AUSQUELS MONSIEUR
LE COMTE DE FRONTENAC, GOUVERNEUR ET LIEU-
TENANT GENERAL POUR LE ROY EN TOUTE LA
FRANCE SEPTENTRIONALLE, A POURVUE EN L'AN-
NÉE 1691 EN ATTENDANT LES COMMISSIONS DE SA
MAJESTE

CAPITAINES

Une Commission de Capne pour le Sr. de Louvigny de
la porte, Capne reformé, au lieu et place au Sr. de St Cirque.

qui est mort des blessures qu'il a reçues dans le combat qui s'est donné à la prairie de la Magdelaine contre les Anglois, Loups, et Iroquois.

Autre pour le Sr. Leneuf de La Vallière, Cy devant Commandant à Lacadie Et Capne de nos gardes depuis nostre retour en ce pais, au Lieu et place du Sr. Desquevac qui est mort des blessures qu'il a reçues dans le mesme combat.

Autre pour le Sr. de la Croix, Capne reformé, au lieu et place du Sr. de la maison fort qui est repassé en France pour continuer ses services dans la Marine. Ledt Sr. de La Croix avait une Compagnie il y a deux ans et fut une des sept qui furent reformez à nostre arrivée en ce pais. Il est dailleurs homme de qualité et très bon officier.

CAPITAINES REFORMEZ

Une Commission de Capne reformé pour le Sr. du Lhut, au lieu et place du Sr. des Marais qui a esté tué à Chateauguay par les Iroquois en 1690. Ledt Sr. Du Lhut a Longtemps Servy dans les gens D'armes du Roy, il s'est distingué dans toutes les occasions qui se sont présentées Contre Les Iroquois et en deffit un party Considérable dans le lac des deux Montagnes au mois d'octobre 1689.

Autre po. Le Sr. de St. Martin Viabon, ancien Lieutenant au Lieu et place du Sr. de Clermont qui a esté tué Lors de la descente des Anglois à Beauport près Québec.

Autre po. Le Sr. de Latoresst, cydevant Major du fort St. Louis des Illinois, au Lieu et place du Sr. Basson qui a esté renvoyé en France et remis entre les mains de Mr. Bégon intendant de Rochefort.

Autre pour le Sr. de Blainville, aussy Lieutenant, au lieu et place du Sr. de la Croix qui a esté fait Capne en pied.

Autre po. le Sr. de Baucourt, Lieutenant, au lieu et place du Sr. du Mesnil La Chesz: qui est repassé en France et qui a donné sa démission avant son départ.

LIEUTENANTS

Une Commion de Lieutenant pour le Sr. de Mantech, cy devant Lieutenant réformé, au lieu et place du Sr. St. Helenne qui est mort des blessures qu'il a reçues dans ce combat donné près Quebec.

Autre po. Le Sr. de La brosse, cy devant Lieutenant réformé, au lieu et place du Sr. de la Maisonfort qui a esté fait par Sa Majesté Capne d'une Compagnie.

Autre pour le Sr. Le Gardeur de St. Pierre, cy devant Lieutt réformé, au lieu et place du Sr. de St. Martin Viabon qui a esté fait Capne réformé.

Autre po. les de Quatrebarbes, cy devant lieutenant réformé, au lieu et place du Sr. de Murat qui a esté tué à St. François en 1690 par un party Iroquois.

Autre po. lesc de Bayne, Lieut. réformé, au lieu et place du Sr. Ch. ler de Sougé qui est repassé en France pour exercer l'employ d'enseigne de vaisseau, estant au lieu du Sr. de Noyan qui avoit esté fait par Sa Majesté Capne d'une Compagnie.

Autre pour le Sr. de Forfait, enseigne, au lieu et place du Sr. de Bonrepos qui est repassé en france pour exercer l'employ d'enseigne de vaisseau estant au lieu du Sr. du Clospercy qui avoit esté fait Capne réformé.

Autre po. Le Sr. de Villieu, Lieutt réformé, au lieu et place du Sr. Doumergue qui a esté tué à la prairie de la Magdelaine au mois d'aoust dernier.

Autre po. Les. de Lespinay Lieutt réformé, au lieu et place du Sr. du Clos Beaumanoir qui a donné sa démission et qui est repassé en france.

Autre po. Le Sr. de La Corne Lieutenant réformé, au lieu et place du Sr. L'jute de Caumartin qui a donné sa démission et est repassé en france.

Autre po. Le Sr. de la motte Cadillac au lieu et place du Sr. de longueil qui a esté fait par Sa Majesté Capne en pied. Led. Sr. de la motte a rendu de grands service à la cadie et a esté Lieutt en France.

Autre po. le Sr. de la Mollerie servant dans les troupes en qualité d'enseigne au lieu et place du Sr. de Blainville qui a esté fait Capne reformé.

Autre po. Lesr. Le Gardeur de Repentigny fils ainné Lieutt reformé au lieu et place du Sr. de Beaucourt qui a esté fait Capne reformé.

LIEUTENANTS REFORMÉS

Une Commission de Lieutenant reformé pour Le s. Dargenteuil Dailleboust servant depuis plusieurs années dans les troupes et qui sest fort distingué au lieu et place du Sr. Ch. ler de Sougé qui a été fait Lieutenant. Il est petit neveu de feu Mr Dailleboust Gouverneur gnal en ce pais et monté avec le Sr de la forest pour commander sous le Sr. de Louvigny à Missilimakinae.

Autre pour le s. Perigny Dailleboust au lieu et place du sr. de Mantech son frère qui a esté fait Lieutenant ; est party avec le Sr. de Villebon pour aller à lacadie.

Autre pour Lesr. Juchereau servant depuis plusieurs années dans les troupes au lieu et place du Sr. de St. Michel qui a esté fait lieutenant en pied.

Autre pour le sr. Le Gardeur de Courtemanche enseigne au lieu et place du Sr. de st. Pierre de Repentigny son frère qui a esté fait Lieut. Led. Sr. de Courtemanche est allé commander au poste de Miamis.

Autre pour le Sr. d'Esgly, cy devant *enseigne de la Colonel* du Regiment de Dauphiné, et premier Brigadier de nos gardes depuis notre retour en ce pais, au lieu et place du Sr. de la Brosse qui a esté fait Lieutenant en pied.

Autre po. Le Sr. Le Neuf de Baubassin; enseigne, au lieu et place du Sr. de bonrepos qui a esté fait Lieutenant en pied.

Autre po. Le Sr. de Clerin, servant dans les troupes depuis plusieurs années enlad. qualité de lieutenant reformé, au lieu et place du Sr. de Bienville qui avoit l'employ

du Sr. de Quatrebarbes et qui a esté tué cette année lors de la defaite des Onnoyoust à Repentigny.

Autre po. le sr. de Montesson de Repentigny, enseigne, au lieu et place du Sr. de la Corne qui a esté fait Lieutenant.

Autre po. le Sr. de Courchemin, enseigne, au lieu et place du Sr. de Lespinay qui a esté fait Lieutenant.

Autre po. Lesr. de Vaize, enseigne, au lieu et place du Sr. de Villieu qui a esté fait lieutenant.

Autre po. le s Godefroy de vieu pont, au lieu et place du Sr. Varlet qui est mort des blessures qu'il a reçues dans le combat donné par Mr. de Vallerenne au mois d'aoust dernier. Le Sr. de vieux pont s'est distingué en différentes occasions contre les Iroquois.

Autre po. Le sr de Mongenault enseigne au lieu et place du Sr. de Bayne qui a esté fait Lieutenant.

Autre po. Lesr. Hertel pere, au lieu et place du Sr. Commandeur de tregnier qui a donné sa démission et qui est repassé en france. Led. Sr. Hertel a fait des actions de distinction et a remporté de grands avantages contre les Iroquois dans les partis dont il a eu le Commandement.

Autre po. Le sr. de Grandpré, Enseigne, au lieu et place du Sr. deselavaux qui a donné sa démission et qui est repassé en france.

Autre po. lesr. Perés, enseigne, au lieu et place du Sr. de Repentigny Laisné. Led. Sr. Perés sert depuis quelques années en cette qualité. Il a esté blessé dangereusement au combat de la prairie de la Magdelaine et est bon officier.

Autre po. Lesr. Catalogne servant depuis plusieurs années en lad. qualité au lieu et place de Gueulliers qui est repassé en france.

ENSEIGNES

Une Commission d'enseigne pour le Sr. de Beaumont servant dans les troupes en lad. qualité au lieu et place du sr. de la Chastajneraye qui a donné sa démission et qui est repassé en france.

Autre po. Le Sr. de la fresniere hertel, au lieu et place du Sr. des Isles qui a esté tué dans le combat donné à la prairie de la Magdelaine.

Autre po le Sr. denis de la hoqueterie servant dans les troupes en la dite qualité au lieu et place du Sr. de la Mollerie qui a esté fait Lieut. Il est actuellement à Lacadie avec le Sr. de Villebon.

Autre po. lesr. de St. André de la Noue au lieu et place du Sr. de Lussoline qui est repassé en france. Led. Sr. de la Noue sest beaucoup distingué dans tous les partis qui se sont faits et particulièrement lors de lenlevement de Corlard.

Autre pour le Sr. de Verchère au lieu et place du Sr. de forsan qui a esté fait Lieutenant. Led. Sr. de Verchère estait cy devant enseigne dans le regiment de Carignan. Il a eu un gendre tué par les Iroquois il y a deux ans, et cette année il en a perdu un autre qui a esté enlevé avec un de ses frères et son fils.

Autre po. les. de Soulange de Marson au lieu et place du Sr. de Courchemin qui a esté fait lieutenant reformé Est fils du feu Sr. de Marson Commandant à Lacadie.

Autre po. Le sr. Robineau de Neuvilete, au Lieu et place du Sr. désarzieu qui est repassé en france Ledt. Neuville est frère dusr. de Villebon et est avec Luy à Lacadie.

Autre po. Lesr. de Charlay, qui sert depuis plusieurs années en cette qualité, au lieu et place du Sr. de Mongenault qui a esté fait Lieut. reformé.

Autre po. Lesr. de la Valterie, fils aîné, au lieu et place du Sr. de Grandpré qui a esté fait Lieut. reformé.

Autre pour les. du Vivier, servant depuis quelques années en lad. qualité, au lieu et place du Sr. de Vaize qui a esté fait lieut. reformé.

Autre po. Lesr. Berthier servant en la dite qualité au lieu et place du Sr. Perés qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre po. Lesr. De Langis, cy devant Cadet dans les

troupes et servant près de nous depuis deux ans en qualité d'un de nos gardes, au lieu et place du Sr. Montesson de Repentigny qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre po, Lesr. Le Neuf de la Poterie au lieu et place du Sr. de beaubassin son frère qui a esté fait Lieutenant reformé.

Autre po. le s. de St. Ours Laisné au lieu et place du Sr. du Chesine qui est mort en ce pais. Il est fils de Mr. de St. Ours Capne.

Autre po. Le Sr. de la Pipardière au lieu et place du Sr. La Chapelle qui est repassé en france.

CAPITAINE

Une Commission de Capitaine qui confirme celle qui a esté donné au Sr. de la Groix par Mr. de Denonville Le 1er Septembre 1688 au lieu et place du Sr. d'Andresy, mort en passant de france en Canada. Cette commission a esté déjà demandée et n'a point esté envoyée et La Compagnie s'estant trouvée une des sept qui furent reformées par ordre du Roy en 1689 Ledt. Sr. de la Groix n'a reçu que sa Comon de Capitaine reformé.

A Quebec le 15e octobre 1691

FRONTENAC

—o—

MISSIONNAIRES FRANÇAIS, CANADIENS ET ACADIENS QUI ONT ÉVANGELISÉ L'ACADIE DEPUIS LA CONQUETE DU CANADA

Joseph-Mathurin Bourg, acadien, 1772-1795, toute l'Acadie.

Joseph LeRoux, français, 1773-1788, toute l'Acadie.

Père Ciquard, français, 1796-1798, Madawaska.

LeRoux, français, 1784-1796, Memramcook et Malpec.

Antoine Girouard, acadien, 1785-1788, Caraquet, etc.
Jean-Baptiste Allain, français, 1791-1812, Iles de la Madeleine.

François LeJamtel, français, 1796-1819, Arichat, l'Île St-Jean, etc.

Charles Genest, canadien, 1804-1806, Richibouctou.

Michel-Auguste Amiot, canadien, 1801-1806, Caraquet, etc.

Louis-Joseph Desjardins, français, 1795-1806, Caraquet, etc.

J. B. Marie Castanet, français, 1794-1798, Caraquet, etc.

Antoine Bédard, canadien, 1800-1804, Richibouctou.

Urbain Orfroy, canadien, 1805-1810, Caraquet et Miramichi.

Réné-Pierre Joyer, français, 1798-1806, Caraquet.

François Vézina, canadien, 1802-1804, Memramcook.

Jean Maudet Sigogne, français, 1800, Baie Ste-Marie.

Gabriel Champion, français, 1798-1808, Iles de la Madeleine et Cap Breton.

Jacques-Ladislas Joseph De Calonne, français, 1799-1807, Île Saint-Jean.

Amable Pichard, français, 1800-1803, Île Saint-Jean et Tracadie.

François-Louis Parent, canadien, 1806-1809, Richibouctou.

Charles François Painchaud, canadien, 1806-1814, Rivière l'Anguille, etc.

André Doucet, canadien, 1817-1825, Halifax et Tracadie.

Jean-Baptiste Kelly, canadien, 1809-1810, Madawaska.

Antoine Gagnon, canadien, 1809-1840, Richibouctou, Barachois et Shédiac.

Louis Raby, canadien, 1810-1813, Madawaska.

Philippe-Auguste Parent, canadien, 1813-1817, Caraquet.

Louis Marcoux, canadien, 1812-1818, Madawaska.

- Louis Brodeur, canadien, 1812-1818, Memramcook.
Pierre-Marie Mignault, canadien, 1814-1817, Halifax.
Jean Marie Madran, canadien, 1835-1857, Nepissiquit, Caraquet, Shédiac et Richibouctou.
Antoine Manseau, canadien, 1815-1817, Tracadie, Chéticamp et Sydney.
Joseph-Édouard Morisset, canadien, 1816-1821, Miramichi et St-Jean, N. B.
Joseph-Etienne Cécile, canadien, 1818-1822, Ile St-Jean et Rustico.
Isidore Poirier, acadien, 1818-1821, Memramcook.
Joseph Moll, canadien, 1819-1822, Chéticamp.
André Tous-saint Lagarde, canadien, 1817-1821, Madawaska.
Jean-François Gagnon, canadien, 1819-1824, Rivière l'Anguille, etc.
François-Norbert Blanchet, canadien, 1819-1822, Richibouctou. Premier évêque d'Orégon.
Louis Gingras, canadien, 1821-1824, Memramcook.
Augustin-Magloire Blanchet, canadien, 1822-1826, Iles de la Madeleine et Chéticamp. Succède à son frère sur le siège épiscopal d'Orégon.
François-Louis Lefebvre de Bellefeuille, canadien, 1823-1829, Caraquet, etc.
François-Xavier Leduc, 1822-1829, Nipissiquit.
Julien Courteau, canadien, 1826-1869, Chéticamp et L'Ardoise.
Amable Brais, canadien, 1826-1827, Nipissiquit.
Pierre Béland, canadien, 1824-1827, Iles de la Madeleine.
Elie Silvestre Sirois-Duplessis, canadien, 1826-1831, Madawaska.
Célestin Gauvreau, canadien, 1824-1829, Memramcook.
Pierre Bédard, canadien, 1827-1830, Iles de la Madeleine.
Hubert Tétreau, canadien, 1826-1836, Richibouctou.

- Pierre Roy, canadien, 1828-1832, Arichat.
Jean Naud, canadien, 1829-1833, Nipissiguit.
Louis-Théophile Fortier, canadien, 1828-1831, Nipissiguit et Caraquet.
Jean Baptiste Maranda, canadien, 1826-1829, vicaire à Arichat, 1850 curé.
Joseph-Jean-Narcisse Trudel, canadien, 1829-1832, L'Ardoise, Cap Breton.
Sylvain Ephrem Poirier, acadien, 1828, Ile du Prince-Edouard.
Georges Antoine Belcaur, canadien, 1859-1865, Rustico, I. P. E.
Ferdinand Belleau, canadien, 1829-1830, Frédériciton.
François Xavier Brunet, canadien, 1830-1833, Ile de la Madeleine.
Ferdinand Gauvreau, canadien, 1828-1852, Memramcook et Tracadie.
Joseph-Marie Paquet, canadien, 1830-1869, Richibouctou et Caraquet.
Antoine Gosselin, canadien, 1838-1875, Madawaska et Cocagne.
François-Magloire Turcot, canadien, 1860-1861, Ile du Prince-Edouard.
Hector-Antoine Drolet, canadien, 1838-1849, Nipissiguit et Caraquet.
Thomas Léandre Brassard, canadien, 1833-1836, Iles de la Madeleine.
François-Xavier-Romuald Mercier, canadien, 1831-1855, Madawaska.
Joseph Couture, canadien, 1831-1836, Caraquet et Memramcook.
Louis Olivier Deligny, canadien, 1838-1857, Nouveau-Brunswick et Indian River, Ile du Prince-Edouard.
Antoine Langevin, canadien, 1835-1857, Madawaska.
Alexis Belanger, canadien, 1838, Iles de la Madeleine.
Julien Rioux, canadien, 1839-1854, Bouctouche.

Henri Dionne, canadien, 1840-1859, Madawaska.

Elie Desaulniers, canadien, 1845-1847, Memramcook et St-Louis de Kent.

Hercule-Thomas Clément, canadien, 1848-1850, Madawaska.

Charles-Nestor Boudreault, acadien, 1846-1888, Rustico, I. P. E.

François-Xavier Babineau, acadien, 1851, Richibouctou, Bouctouche et Tracadie.

Romuald Fournier, canadien, 1864-1870, Chéticamp et Arichat.

Hubert Giroir, acadien, 1853-1884, Havre à Boucher, N. E.

Il résulte de cette liste que durant près d'un siècle 59 missionnaires canadiens, 12 français et 6 acadiens ont porté les secours de la religion, au milieu de privations, fatigue et endurance de toute sorte, aux catholiques français des provinces maritimes, si toutefois cette liste n'est pas trop incomplète.

L'ABBÉ E. P. CHOUINARD

RÉPONSES

Le voyage de Volney en Amérique. (XIII, X, 1233.)—Nous ne croyons pas qu'aucun des ministres de Louis XVI se soit jamais préoccupé de reconquérir pour la France ses anciennes colonies de la Nouvelle-France et de la Louisiane.

Pendant la Révolution, les Français semblent s'être occupé quelque peu du Canada et de la Louisiane.

Ainsi, le 23 janvier 1793, le Comité de Salut public décidait d'envoyer Volney, le triste auteur des *Ruines*, en qualité de naturaliste, avec des appointements de 15,000 livres par an, pour le renseigner sur *l'état des choses en Amérique*.

L'objet du Comité du Salut public n'était-il pas de s'assurer si une armée conquérante serait bien reçue en Louisiane et dans la vallée du Mississipi ? A moins que Volney ait voulu se payer un voyage en Amérique aux dépens du gouvernement de son pays. Comme on le voit les *voyages d'études* ne datent pas d'hier.

C'est au cours de ce voyage de Volney en Amérique qu'il rencontra madame Dupéron Baby, grand-mère de madame Philippe Aubert de Gaspé. Tous deux voyageaient dans le même bateau sur le lac Erié. Mais laissons parler M. de Gaspé :

“ Je suis fâché de dire que cette sainte femme (Madame Dupéron Baby) ne goûta guère la société du philosophe français, car quoiqu'il n'eût pas publié les *Ruines* à cette époque, il n'en cherchait pas moins, par ses dérisions, à détruire la foi de ses compagnons de voyage. Il lançait, à tous propos, force sarcasmes contre la religion catholique et contre tous les cultes chrétiens.

“ Il s'approcha de Madame Baby, occupée à une lecture spirituelle, et lui offrit, sans façon, un livre qu'il tira de sa poche, en lui disant que cet ouvrage l'amuserait beaucoup plus que celui qu'elle lisait.

“—Je ne lis pas ce livre pour m'amuser, fit cette dame, mais je prie Dieu qu'il nous préserve de tous dangers pendant cette navigation souvent dangereuse.

“—Vous craignez, sans doute, la mort, répliqua Volney en ricanant, cette crainte est très naturelle à votre sexe.

“ Il s'éleva pendant la nuit une furieuse tempête, une de ces tempêtes que les marins les plus intrépides redoutent plus sur nos lacs que sur l'océan même, les lames étant beaucoup plus courtes. Madame Baby se mit tranquillement à réciter son chapelet, tandis que le citoyen Volney montrait une frayeur que beaucoup de personnes partageaient, sans néanmoins en donner des signes aussi manifestes.

“ Ce ne fut qu'après vingt-quatre heures que la tem-

pête en se calmant répandit la joie parmi l'équipage et les passagers, ainsi que le calme dans l'âme du philosophe. Quand madame Baby vit Volney revenu de sa frayeur, elle lui dit :

— Je suis surprise qu'un grand philosophe comme vous ait montré plus de crainte de la mort que la femme chrétienne dont vous vous êtes raillé ?

— Comme un philosophe est toujours en fonds de réplique, Volney lui dit avec emphase :

— Je ne crains point la mort pour moi personnellement, madame ; mais j'ai une grande mission à remplir : celle de répandre la lumière parmi les aveugles humains ! une fois cette tâche accomplie je serai prêt à entrer dans le néant."

La campagne de 1666. (XIII, VII, 1217.)—Nous devons la communication du document qui suit à M. F. J. Audet, d'Ottawa. On trouvera dans cette pièce les noms de tous ou presque tous les officiers qui accompagnèrent M. de Tracy dans sa campagne contre les Agniers en 1666 :

— Procès-verbal de prise de possession des forts d'Agnié, 17 octobre 1666.

— L'an mille six cent soixante six, le dix septième jour d'octobre, les troupes commandées par Messire Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, Lieutenant général des armées de Sa Majesté dans les isles, et terre ferme de l'Amérique septentrionale, tant par mer, que par terres, aydé de Messire Daniel de Remy, chevalier de Courcelle, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en la nouvelle France, étant rangées en bataille devant le fort d'Andavagié, s'est présenté à la tête de l'armée Jean Baptiste Dubois, Escuyer, Sr de Cocreaumont et de Ste Maurice, commandant l'artillerie de la ditte armée par l'ordre de Mondit Seigneur de Tracy et député par Messire Jean Talon, Conseiller du Roy en ses conseils d'Etat

et privé, Intendant général de la justice, Police, et finance de la nouvelle France, pour faire les reveues et direction des vivres des troupes, lequel a dit et déclaré qu'à la requête de Mondit seigneur Talon, il prenait possession du dit fort, et de toutes les terres qui sont aud. environs tant et si loin quelles se peuvent étendre, aussy bien que des quatre forts qui ont été conquis sur les Iroquois au Nom du Roy, et pour marque de ce, a planté une croix devant les portes des dits forts et auprès d'ycelles planté un poteau, et affiché les armes de sa Majesté et fait crier à Haute Voix Vive le Roy. Dont et de ce que dessus le dit Sr Dubois a requis acte au nottaire soussigné Commandé dans la dite armée pour le service de sa Majesté fait au dit fort d'Andasagné, les jour et an susdits, en présence de Messire Alexandre de Chaumont, Chevalier, seigneur du dit lieu, ayde de camp des armées de Sa Majesté, d'Hector daubigny, Chevalier, seigneur de Grandfontaine, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie aud. Régiment, de François Massé, Escuyer Sr de Wally, Jean Dugal, Sr dufresne, Major de Canada, Jean Louis, chevalier duglas, lieutenant d'une compagnie d'Infanterie au dit Régiment, Dominique le fevre, Escuyer, Sr. de Guesquelin, Enseigne au dit Regiment, René Louis Chartier, Escuyer Sr de Lotbinière, Lieutenant d'une compagnie bourgeoise de Quebeck, Témoins qui ont signé à la minutte avec le dit Nottaire.

[Signé] Duquet, avec paraphe."

QUESTIONS

1239.—Quand a-t-on découvert les mines de charbon du Cap-Breton ? Est-il vrai que ces mines étaient connues et exploitées par les Français ?

XXX

1240.—Quelle est cette difficulté qui s'éleva entre le gouverneur de Vaudreuil et M. de Beauharnois de Beauville, commandant le *Chameau* ? Celui-ci, si je comprends bien, refusa de tirer ses canons à l'occasion du sacre du roi ?

A. O.

1241.—Dans un brevet du 1er mars 1646 accordé à Henry de Lévy Ventadour dans le but d'avancer l'établissement du Séminaire royal des Missions Etrangères, il est question du *denier de Dieu*. Qu'entendait-on par cette expression autrefois ?

CURÉ.

1242.—Dans sa Relation du siège de Québec en 1690, Monseignat dit que Phipps, obligé d'abandonner l'attaque de la capitale, s'empara de deux pilotes français "pour faire passer à sa flotte les dangers de la rivière." A-t-on conservé les noms de ces pilotes ?

MARIN

1243.—Le 22 mars 1714, le ministre de la marine écrivant à l'intendant Bégon lui parle d'un morceau de marbre que lui avait remis un Sulpicien arrivant de la Nouvelle-France, M. de Breslay. Ce marbre, paraît-il, venait d'une montagne située à 21 lieues de Montréal et à une lieue et demie du Long Sault. Quelle était cette montagne ? La carrière de marbre en question a-t-elle été exploitée dans la suite ?

MARB.

1244.—Bibaud dit que M. de Noyan qui se couvrit de gloire par sa défense du fort Frontenac en 1758, se retira lors de la conquête à la Louisiane, où il joua ensuite un beau rôle. Le patriote louisianais fusillé par ordre du barbare O'Reilly serait-il ce M. de Noyan ?

A. G.